

Synthèse du Colloque « Les parcs et Jardins dans la gestion de l'eau »

Comité des Parcs et Jardins de France et Association des Parcs et Jardins de
Région Centre-Val de Loire

6 juin 2023

Le 6 juin 2023, le Comité des Parcs et Jardins de France (CPJF) et l'Association des Parcs et Jardins de Région Centre-Val de Loire (APJRC) ont organisé un colloque sur le thème « Les Parcs et Jardins dans la gestion de l'eau ».

Pour introduire la présentation, la France compte aujourd'hui plus de 2 500 jardins publics et privés, importants d'un point de vue écologique, économique et social. Exposés au changement climatique, ils cherchent constamment à s'adapter pour réduire leur consommation en eau, même si « sans eau, il ne peut y avoir de jardin ».

Ainsi, le CPJF et l'APJRC souhaitent, notamment grâce à ce colloque, **participer aux débats autour de la ressource en eau et les alimenter**. Cet événement a permis d'échanger autour de la question de l'usage de l'eau dans les parcs et jardins et de leurs rôles dans notre société.

Deux tables rondes ont réuni des intervenants politiques, institutionnels et du monde des parcs et jardins. Les débats ont été animés par **Carole Tolila**, présentatrice de l'émission « *Silence ça pousse* » sur France 5.



Ouverture – Bruno Delavenne, président du CPJF



Bruno Delavenne a rappelé en introduction du colloque, la définition des parcs et jardins et leurs **divers rôles** (créations artistiques, espaces verts, lieux de détente et de cohésion sociale, terrains de jeu et de sport, îlots de fraîcheur, etc.). Pour l'arrosage de la végétation et pour les eaux décoratives, ces espaces ont besoin d'eau, mais ils rencontrent de nombreux problèmes d'approvisionnement. Ainsi, **fragilisés par le changement climatique, les parcs et jardins fournissent toutefois des efforts pour s'adapter et continuent d'en faire**. En tant qu'usagers de l'eau, ils souhaitent participer aux discussions et aux débats sur la gestion de cette ressource, ce qui est l'objectif du colloque.

Introduction – Jean Launay, président du Comité national de l'eau (CNE)

Jean Launay a introduit le colloque en se félicitant, en premier lieu, de voir aujourd'hui le sujet de l'eau et de sa gestion figurer en tête des agendas politiques, avec des concertations telles que les Assises de l'eau, le Varenne de l'eau agricole et du changement climatique et enfin le chantier eau de la planification écologique en 2022, dont les conclusions ont débouché sur les 53 mesures du plan eau le 30 mars dernier.



Selon lui, cette prise de conscience de l'importance de l'eau, est une conséquence directe du dérèglement climatique. L'eau en est d'ailleurs le marqueur par ses excès, avec la multiplication des inondations, pluies diluviennes et la remontée du trait de côte, mais aussi par ses manques que l'on constate par la canicule, les sécheresses répétées ainsi que la fonte accélérée des glaciers et les feux de forêt.

Pour organiser ce colloque « Les Parcs et Jardins dans la gestion de l'eau », il estime qu'il a fallu un terreau, celui de notre conscience : « *Conscience de la nécessité de mettre en place des systèmes d'arrosages plus économes, conscience de la baisse du niveau d'eau des puits, rivières et fleuves, conscience qu'il ne peut y avoir de parcs et de jardins sans eau, et conscience que si au terme de la loi fondatrice sur l'eau de 1964, il ressort que l'eau paye l'eau, il est aussi vrai que l'eau paye la biodiversité* ».

Plus encore, **l'eau est notre patrimoine commun**. Les symboles bâtis du patrimoine français sont **indissociablement liés aux parcs, jardins, canaux et jeux d'eau qui les accompagnent**. Cette situation impose plusieurs mesures :

- Il faut tendre vers une vision transversale et interministérielle avec la multiplication du dialogue dit « multi-acteurs » afin de dépasser les conflits d'usage d'eau des utilisateurs.
- Il est nécessaire de **passer de la réflexion à l'action en ouvrant l'ère de la sobriété et de l'économie d'eau**, et de recenser de manière exhaustive les prélèvements d'eau afin de pouvoir s'appuyer sur cette connaissance des masses d'eau disponibles.
- Il s'agit également de **dépasser les verrous réglementaires qui limitent le recours aux eaux non-conventionnelles**, en particulier aux eaux usées traitées.
- La lutte contre la désartificialisation des espaces et l'imperméabilisation des sols, particulièrement en milieu urbain, doivent enfin être des objectifs.

Jean Launay a affirmé que « **les parcs et jardins constituent en eux-mêmes une solution fondée sur la nature** ».

En ce sens, il plaide, dans le cadre de la mesure 37 du [Plan eau 2023](#) (disposant que « **La participation au Comité national de l'eau sera élargie pour intégrer de nouveaux représentants des usagers de l'eau et la jeunesse** »), **en faveur de l'intégration des Parcs et Jardins au CNE**.

➤ Retrouvez l'intervention de Jean Launay en vidéo : [ICI](#)

Table ronde n°1 - Gestion de l'eau dans les territoires : les jardins face au changement climatique

Guillaume Henrion en sa qualité de président de l'Association des Parcs et Jardins de Régions Centre-Val de Loire (APJRC), a inauguré cette première table ronde en présentant les différents types de jardins qu'il représente. Le CPJF est organisée en branches, souvent régionales, qui regroupent des parcs et jardins historiques et contemporains, privés et publics appartenant à des Villes, Départements et Régions mais aussi à l'Etat.

D'après lui, « **la société s'est rendu compte de la valeur de nos parcs et jardins pendant la période Covid** ». En effet, le public cherche à travers eux, des cadres synonymes de bien-être.



Malgré le fait que les parcs et jardins soient sous la tutelle du ministère de la Culture, le CPJF et l'APJRC ont décidé de prendre contact avec des nouveaux acteurs politiques afin de renouveler le dialogue avec les pouvoirs publics et les élus sur la question de l'eau. L'objectif est de réfléchir transversalement sur cette problématique avec un panel d'acteurs toujours plus étendu.

L'un de ces acteurs est **Martin Gutton**, directeur général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Il constate que depuis 1964, le législateur a mis en place une « **territorialisation de la gestion de l'eau sur les grands bassins hydrographiques avec 6 agences de l'eau et 7 bassins** ». Cette division répond à la nécessaire différenciation de gestion de l'eau suivant les lieux qui ne répondent pas aux mêmes contraintes. Il note qu'aujourd'hui, **l'enjeu est de « partager cette ressource qui appartient au patrimoine commun de la nation »**.

Face à cet enjeu, le changement climatique et l'accélération de ses effets constituent un défi. Il a cité à ce sujet, Madame la Ministre Roselyne Bachelot qui avait annoncé à l'époque que l'année 2003 serait dans vingt ans, une « **année moyenne de celles à venir** ». Les vagues de chaleur lui donnent raison, et se traduisent par des conflits et tensions, montrant la nécessité d'échanger.

En outre, Martin Gutton rejoint Jean Launay, sur le fait que « *l'eau est le principal marqueur du changement climatique* ». De cette manière, **nos territoires, dont les parcs et jardins font partie intégrante, doivent s'adapter afin de supporter des canicules répétées**. Auparavant, ces problématiques n'avaient pas leur place dans le débat public puisque la question de la présence et de l'accessibilité de l'eau ne se posait pas.

Pierre Louault, sénateur d'Indre-et-Loire et conseiller municipal du village de Chédigny, a mis en avant la source d'inspiration qu'est ce premier village-jardin labellisé « Jardin remarquable ». Cette initiative répondait à l'idée de « **redonner la rue aux habitants** » en proposant des espaces de végétation et des noyaux humides directement en centre-ville, permettant de réduire la température lors de périodes de canicule. Or, ce genre de projet nécessite de nombreuses concessions comme la destruction d'axes routiers et de trottoirs ainsi que la mise en place d'un système d'irrigation intelligent. Cependant, ces initiatives locales voient se dresser face à elles des obstacles : Chédigny souhaite alimenter son système d'irrigation avec les **eaux rejetées par la station d'épuration**, or le village n'a pas reçu d'autorisation administrative, difficile obtenir.

Pourtant, Martin Gutton souligne que de telles autorisations ont déjà été accordées, à l'image du Parc floral de la Source à Orléans, qui va dès cette année utiliser des eaux usées traitées.

Le sénateur a poursuivi, en indiquant que les hommes ont recherché pendant des siècles à accélérer le cycle de l'eau. Aujourd'hui, **il nous faut aussi le ralentir pour stocker cette ressource dans les sols. Cela passe par la réhabilitation à l'échelle de chaque ville, des parcs et jardins**. L'adaptation au changement climatique passe également nécessairement par celle des plantes sur les espaces concernés.

Enfin, **Emmanuelle Héran**, conservatrice en chef et responsable de la collection des jardins au Musée du Louvre a, en premier lieu, exposé de manière historique la provenance de l'eau alimentant le jardin des Tuileries : le canal de Saint-Cloud, puis la Samaritaine, Rungis, le canal de l'Ourcq et enfin le réseau d'eau non potable mis en place en parallèle du réseau d'eau potable dans Paris. Cet exposé a démontré l'évolution constante de cet acheminement de l'eau. En ce sens, **une réflexion s'ouvre sur la gestion de l'eau dans ce parc afin de simplifier, modifier et repenser un espace soumis à des contraintes importantes comme le nombre de visiteurs, « 14 millions soit 28 millions de pieds chaque année »**.

Après ces premiers échanges, les débats entre les différents intervenants ont mis en avant les éléments suivants :

- **Les parcs et jardins doivent correspondre à la réalité, en allant vers la sobriété hydrique et en répondant ainsi aux attentes de citoyens qui viennent s'y promener**. Le défi est complexe mais réalisable dès lors qu'une réflexion et un accompagnement, en particulier financier, efficace sont mis en place. Sur ce point, Martin Gutton a précisé que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne dispose de fonds pour accompagner les acteurs.
Présent dans la salle, **Régis Taisne, chef du département « cycle de l'eau » de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies**, a invité à trouver un point d'équilibre nouveau, en décloisonnant les politiques publiques et le dialogue entre acteurs. La FNCCR est d'ailleurs engagée dans ce processus, puisqu'elle anime le Club des économies d'eau et organise les Trophées d'économies d'eau.
- **Les jardins historiques et protégés rencontrent des contraintes supplémentaires dans leur adaptation au changement climatique, en raison de l'inconstructibilité de certains espaces et de la potentielle dénaturation de l'œuvre de l'artiste initial**. La question sanitaire de la réutilisation d'eaux non-conventionnelles se pose également pour Emmanuelle Héran, qui pense aux brumisateurs ou aux bassins. En réalité, les évolutions vers des parcs et jardins plus économes en eau sont inéluctables afin de répondre aux exigences actuelles de la gestion de l'eau.
Dans le public, Raphaël Gastebois, chargé de la conservation architecturale au Château de Versailles, a retenu de ces échanges que **la conservation ne s'oppose pas nécessairement à l'adaptation**, et que le « *bon sens* » doit être le moteur de la réflexion autour du réchauffement climatique : « *La conservation, c'est l'adaptation* ».

En conclusion, Emmanuelle Héran a soulevé un point de sémantique : **l'expression « espaces verts »** démontre l'attente sous-jacente des citoyens de trouver des pelouses vertes, éléments qui consomment pourtant la quantité la plus importante d'eau dans les parcs et jardins. Elle privilégie donc l'utilisation du terme « **espaces végétalisés** ».

Table ronde n°2 – Les parcs et jardins dans l'organisation de la gestion de l'eau



En introduction de cette table-ronde, Nathalie Bertrand et Céline Debrieu-Levrat, membres de la mission REX Sécheresse 2022 et co-autrices du [rapport « Retour d'expérience sur la gestion de l'eau lors de la sécheresse 2022 »](#) ont rappelé les raisons de la sécheresse, et montré la singularité de l'année 2022 (33 jours au-dessus de 38 degrés). **Les années « exceptionnelles » semblent se multiplier, se rapprocher et s'aggraver sur l'ensemble du territoire national en atteignant des records.** Leur rapport, sur lequel ont travaillé les inspections des ministères en charge de l'Intérieur, de l'Agriculture et de l'Ecologie, formule 18 recommandations. Elles ont en relevé 6 particulièrement intéressantes pour les parcs et jardins :

- **Recommandation n°4 :** Renforcer les lignes directrices nationales pour les mesures de restriction et pour les dérogations possibles. Le [Guide Sécheresse](#) a d'ailleurs été publié mi-mai 2023
- **Recommandation n°8 :** Dans les cours d'eau réalimentés, demander aux gestionnaires des retenues de mettre en place des points d'étape systématiques permettant aux préfets d'assurer le suivi de la ressource et des besoins
- **Recommandation n°9 :** Encourager le déploiement progressif de compteurs télérelevés pour les plus gros consommateurs et dans les zones en tension avec de possibles accompagnements financiers.
- **Recommandation n°10 :** Poursuivre la recherche et la régularisation des forages non déclarés, procéder à des contrôles et sanctions.
- **Recommandation n°16 :** Elaborer, en concertation avec les représentants nationaux de chaque usage de l'eau, des déclinaisons sectorielles et territoriales – lorsque c'est plus pertinent – de l'objectif de réduction des prélèvements d'eau. Accélérer la politique d'eau.
- **Recommandation n°18 :** Structurer la communication en matière de gestion de l'eau : **« Il faut que tout le monde puisse connaître les restrictions et dérogations individuelles. [...] Maîtriser, appréhender et questionner sa consommation permet de comprendre ce dont nous avons besoin »**, selon Céline Debrieu-Levrat.

Selon elles, l'un des principaux enjeux est de connaître la consommation d'eau, d'où la nécessité des recommandations n°9 et 10. Sur cette question, Jean-Michel Sainsard, expert parcs et jardins au ministère de la Culture, a souligné que **la consommation d'eau constitue une charge lourde pour les jardins**, ce qui les incite à investir pour économiser (bassins en circuits fermés, paillage...). Des jardins sans arrosages sont possibles, comme les jardins de Baudry et de Villandry.

Puis, après cette présentation, Cécile Cukierman, sénatrice de la Loire, co-autrice du [rapport sénatorial « Éviter la panne sèche - Huit questions sur l'avenir de l'eau »](#), et conseillère régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes, a insisté sur la nécessaire **« repolitisation de la gestion de l'eau »**, en redonnant aux élus la capacité à agir. Inévitablement, plus la population est dense, plus la gestion de cette ressource se complexifie, en particulier en période de sécheresse, durant laquelle les parcs et jardins sont importants.

Si les notions de guerre et de violence, sont d'ores et déjà liées à la gestion de l'eau et sa gestion, la sénatrice invite à déterminer des directions et objectifs afin d'éviter les conflits ; en agissant aujourd'hui, le manque et les difficultés peuvent être évités et anticipés. Elle a ainsi déclaré : **« L'eau est un bien commun à gérer de façon commune »**. Le dialogue entre les acteurs doit par conséquent continuer à l'avenir, en définissant nommément des objectifs précis pour chaque acteur : **« La gestion de l'eau se fait par l'action et permet de faire société, c'est pourquoi il faut s'en saisir »**. Pour Cécile Cukierman, il ne faut en conséquence stigmatiser aucune catégorie d'utilisateurs d'eau et privilégier la notion de « sobriété », qui doit être le fondement de tous les débats afin de bâtir de nouvelles perspectives intelligemment.

Par ailleurs, l'une des problématiques majeures de ce second débat a été celle des pelouses et gazons. En effet, Jean-Michel Sainsard et Pierre-Alexandre Risser, paysagiste et co-organisateur de l'événement « Jardin, Jardins aux Tuileries », ont indiqué que la part des dépenses tant économiques qu'hydrauliques, pour l'entretien du gazon – à différencier des pelouses qui regroupent plusieurs plantes – est considérable. Le

consensus est que **canicule et pelouse ne sont pas incompatibles**. Cependant, une pelouse qui ne consomme pas trop d'eau nécessite certaines caractéristiques, comme une ancienneté et un sol carboné.

Cette question des sols est primordiale afin d'atteindre une réduction notable de l'utilisation de l'eau. Pour ce faire, il est possible soit d'utiliser des sols anciens, soit de recarboneux ceux-ci. Les forêts sont l'exemple parfait qu'une végétation non-arrosée peut parfaitement perdurer, avec pour pompes à eau naturelles les arbres. Il faudrait alors davantage prioriser la santé des sols, plutôt que de se concentrer uniquement sur la question directe de la gestion de l'eau.

Conclusion - Bérangère Couillard, secrétaire d'Etat à l'Ecologie

La **secrétaire d'Etat à l'Ecologie** a décrit les parcs et jardins français comme des lieux privilégiés pour les citoyens. Ceux-ci permettent l'évasion, la détente et sont vecteurs de socialisation ainsi que d'entretien du lien social.



La sécheresse de 2022, bien qu'anticipée, a eu un effet d'électrochoc et a remis l'eau au centre des préoccupations. Cette année, la sécheresse est déjà installée et des restrictions sont déjà en place. [Le gouvernement se mobilise pour gérer et anticiper ces situations](#) en demandant aux préfets de rallier les parties prenantes et de prendre des mesures pour assurer l'approvisionnement en eau.

En anticipation de l'été, deux documents ont été établis : une carte d'anticipation du risque sécheresse et le guide des mesures de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse. Ceux-ci doivent servir d'outils de mesure et de socle commun à tous les préfets. Les mesures de restrictions ont été adaptées, en ce qui concerne les jeunes arbres qui pourront désormais être arrosés jusqu'à deux ans, contre un auparavant.

« Les parcs et jardins, au-delà de leur dimension esthétique, culturelle, historique, rendent également des services environnementaux importants. Ils hébergent une biodiversité riche et participent à la trame verte. Ils sont des pièces maîtresses de la politique de la nature en ville, qui est fondamentale pour le bien-être des habitants ».

Pour elle, ce colloque est signal fort de la volonté des parcs et jardins d'investir la question de la sobriété en eau, axe central du Plan Eau (objectif de diminuer de 10 % les prélèvements d'ici 2030). Rappelant les solutions pour aller vers cette sobriété dans les jardins (adapter les techniques de jardinages, utiliser des plantes moins gourmandes en eau), Bérangère Couillard estime que **les innovations qui seront mises en place par les parcs et jardins seront une source d'inspiration pour les particuliers**. Elle envisage ainsi l'évolution de l'image d'un « beau jardin ». Elle se dit en effet concernée par les paysagistes qu'elle a rencontrés et qui sont désespérés par les demandes de leurs clients, d'avoir une pelouse bien verte.

Elle a également rappelé les différents axes du plan eau :

- Optimisation de la disponibilité de l'eau en **résorbant 170 points noirs de fuite** ;
- **180 millions d'euros d'aide aux communes ayant des performances moyennes** ;
- Réutilisation des eaux traitées par la **création de 920 nouvelles stations d'épuration**, en particulier sur le littoral. Le gouvernement travaille ainsi à la simplification de la réglementation sur la Réut et va supprimer les 5 ans de période expérimentale pour favoriser les investissements en la matière.

Elle a tenu à souligner l'exemplarité des parcs et jardins dans le cadre du plan Ecophyto : **« Vous avez su montrer la voie et que d'autres alternatives existent. Je suis sûre qu'en matière de la gestion de la ressource en eau, vous démontrerez là aussi, votre capacité à innover et à être moteurs dans la transition écologique. J'ai espoir que ce Plan Eau soit capable de tous nous fédérer ».**